

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b></p> <p><b>Séance du mardi 26 septembre 2017</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 14 septembre 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 26 septembre 2017 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>	<p>IB : 014217400880-20170926-0_2017_09_26_06-DE</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 07</p> <p>Votants : 11</p> <p><b>Délibération n°D_2017_09_26_06</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Patrick Falcoz à M. Alain Chamosset, M. Jean-Luc Barthod à M. Alain Cartier, M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>M. Philippe Marguerie est désigné pour remplir cette fonction.</p>	

**Objet : Tarif loyer appartement n°4 du bâtiment « Mairie » à compter du 16 novembre 2017**

Vu la délibération n°D\_2013\_12\_18\_02 du 18 décembre 2013 fixant les tarifs des loyers des appartements communaux situés au bâtiment « Mairie », à savoir :

	Montant des loyers en €
<b>MAIRIE</b>	
Appartement n°1	450.41 €
Appartement n°2	408.56 €
Appartement n°3	855.95 €
Appartement n°4	878.51 €

Considérant que les loyers fixés ci-dessus sont révisés automatiquement chaque année à la date anniversaire du contrat de location en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers à cette même date.

Considérant que, suite aux révisions successives de loyer, le montant du loyer de l'appartement n°4 situé au bâtiment « Mairie » s'élève mensuellement à 883.49 € depuis le 28 avril 2017,

Considérant le changement de locataires au 16 novembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées :

\* **DECIDE** de fixer le montant mensuel du loyer de l'appartement n°4 situé au bâtiment « Mairie » à 883.49 € à compter du 16 novembre 2017.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : <b>03 OCT. 2017</b></p> <p>Et de la publication le : <b>03 OCT. 2017</b></p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le <b>03 OCT. 2017</b></p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

